

No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

III - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- A) Séance ordinaire du 20 juin 2024
- B) Séance extraordinaire du 23 juillet 2024

IV - PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

V - CORRESPONDANCE

VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

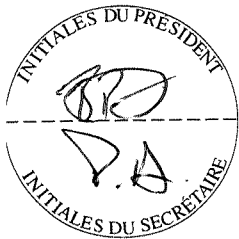
- A) Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle

VII - TRÉSORERIE

- A) Tonnage de la période
- B) Comptes à payer de la période

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- A) Mandater la firme Draghia Miha Poliquin Avocats inc. pour procéder à la radiation d'une hypothèque
- B) Calendrier des séances ordinaires 2025
- C) Avis motion et projet règlement 24-020-01 abrogeant règlement 03-020
- D) Avis motion et projet règlement 24-021-01 abrogeant règlement 04-021
- E) Avis motion et projet règlement 24-022-01 abrogeant règlement 04-022
- F) Mandater le président et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat de service de CITAM pour les années 2024 à 2027
- G) Nomination d'un auditeur externe pour les audits des états financiers pour les années 2024 à 2028
- H) Adoption des prévisions budgétaires 2025
- I) Adoption du plan triennal en immobilisation 2025-2026-2027



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

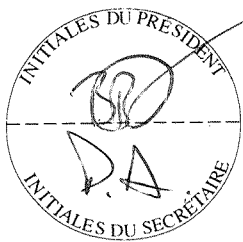
J) Avis motion et projet de règlement 24-013-09 modifiant
le règlement 23-013-08 sur le traitement des élus municipaux

K) Contrats de membre utilisateur et de services Tricentris,
La COOP de solidarité

IX - VARIA

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 19 septembre 2024

Séance ordinaire

Endroit :Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-
MontagnesSalle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («RIADM») et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

Étaient également présents : Messieurs Christian David, conseiller de la ville de Lachute, Pierre Baril, conseiller de la ville de Brownsburg-Chatham et madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la RIADM.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-09-24

Il est
Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Denis Lavigne

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

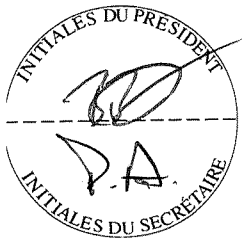
- Adopté à l'unanimité

III - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

A) SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

2-09-24



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Il est

Proposé par monsieur Stephen Matthews

Appuyé par monsieur Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le
procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2024.

- Adopté à l'unanimité

A) SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé
à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et
la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux
dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et
villes*;

3-09-24

Il est

Proposé par monsieur Denis Lavigne

Appuyé par monsieur Kévin Maurice

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le
procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 juillet 2024.

- Adopté à l'unanimité

IV - PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la RIADM.

V - CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue.

VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

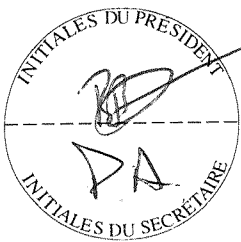
- A) Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement
sur la gestion contractuelle

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la RIADM, il n'y a
aucune nouvelle information à divulguer.

VII - TRÉSORERIE

- A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période
(enfouissement, recyclage et compostage).



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 21-06-2024 au 19-09-2024, déposée par le président;

4-09-24

Il est

Proposé par monsieur Denis Lavigne

Appuyé par monsieur Stephen

Matthews

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 21-06-2024 au 19-09-2024, et ce, pour un montant de 543 701.22\$.

VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Mandater la firme Draghia Mihi Poliquin Avocats inc. pour procéder à la radiation d'une hypothèque

CONSIDÉRANT qu'en date du 15 janvier 1999 la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (la « **RIADM** ») a convenu avec 9072-3354 Québec inc. (la « **Société** ») d'une entente aux termes de laquelle la Régie avait le droit de disposer d'argile non-contaminée sur divers lots appartenant à la Société (la « **Convention** »);

CONSIDÉRANT que la Convention a été en vigueur pour une durée de 10 ans, soit entre le 15 janvier 1999 et le 14 janvier 2009;

CONSIDÉRANT qu'en date du 19 juillet 1999, 9072-3354 Québec inc. a consenti en faveur de la RIADM, une hypothèque pour garantir le droit de la Régie de disposer d'argile non-contaminée aux termes de la Convention pour la durée de la Convention l' (« **Hypothèque** »);

CONSIDÉRANT que la Convention est échu depuis le 15 janvier 2009 et qu'en conséquence l'obligation principale de la Société envers la RIADM est éteinte;

CONSIDÉRANT que l'Hypothèque n'a plus d'objet;

CONSIDÉRANT la demande de la Société à procéder à la radiation de l'Hypothèque;

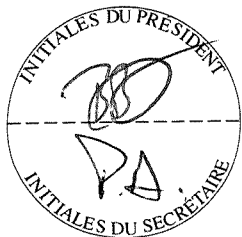
En conséquence; il est :

5-09-24

Proposé par monsieur Stephen Matthews

appuyé par monsieur Denis Lavigne

et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Que la firme Draghia Mihi Poliquin Avocats inc. soit mandatée pour procéder à la radiation de l'Hypothèque.

Que Monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la RIADM soit autorisé et est autorisé par la présente à signer pour et au nom de la RIADM, tout document nécessaire pour les fins de la radiation de l'Hypothèque.

- Adopté à l'unanimité

B) Calendrier des séances ordinaires 2025

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir dès à présent le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes la (« **RIADM** ») pour l'année 2025;

En conséquence, il est :

6-09-24

Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
Et résolu

QUE, à moins d'avis contraire, les séances ordinaires du conseil de la RIADM soient établies pour l'année 2025 de la façon suivante :

- Jeudi 20 février
- Jeudi 20 mars
- Jeudi 17 avril
- Jeudi 19 juin
- Jeudi 18 septembre
- Jeudi 20 novembre

Les séances se tiendront à 18 h à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Lachute, au 380 rue Principale à Lachute.

- Adopté à l'unanimité

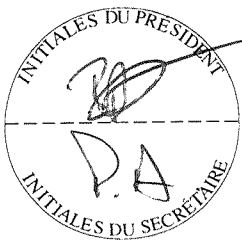
C) Avis motion et projet règlement 24-020-01 abrogeant règlement 03-020

Monsieur le délégué Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 24-020-01 abrogeant le règlement 03-020. Afin d'abroger le règlement décrétant un emprunt et une dépense de 6 352 780\$ pour la mise en œuvre de l'article 10 de la Loi concernant l'annexion d'un territoire à celui de la Ville de Lachute et l'acquisition d'un immeuble ainsi que d'abroger la résolution 6-09-03.

Monsieur le délégué Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, par la présente :

- dépose le projet de règlement numéro 24-020-01 abrogeant le règlement 03-020. Afin d'abroger le règlement décrétant un emprunt et une dépense de 6 352 780\$ pour la mise en œuvre de l'article 10 de la Loi concernant l'annexion d'un territoire à celui de la Ville de Lachute et l'acquisition d'un immeuble ainsi que d'abroger la résolution 6-09-03.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

D) Avis motion et projet règlement 24-021-01 abrogeant règlement 04-021

Monsieur le délégué Denis Lavigne, conseiller de la municipalité Saint-Placide, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 24-021-01 abrogeant le règlement 04-021. Afin d'abroger le règlement décrétant un emprunt de 4 572 000\$ pourvoyant au réaménagement du lieu d'enfouissement sanitaire – Phase II et d'abroger la résolution 19-05-04.

Monsieur le délégué Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, par la présente :

- dépose le projet de règlement numéro 24-021-01 abrogeant le règlement 04-021. Afin d'abroger le règlement décrétant un emprunt de 4 572 000\$ pourvoyant au réaménagement du lieu d'enfouissement sanitaire – Phase II et d'abroger la résolution 19-05-04.

E) Avis motion et projet règlement 24-022-01 abrogeant règlement 04-022

Monsieur le délégué Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 24-022-01 abrogeant le règlement 04-022. Afin d'abroger le règlement décrétant un emprunt et une dépense de 3 313 800\$ pour compléter la mise en œuvre de l'article 10 de la *Loi concernant l'annexion d'un territoire à celui de la Ville de Lachute* et d'abroger la résolution 22-11-04.

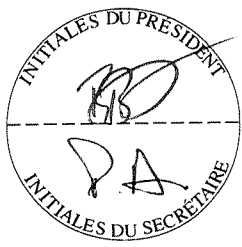
Monsieur le délégué Denis Lavigne, conseiller de la Municipalité de Saint-Placide, par la présente :

- dépose le projet de règlement numéro 24-022-01 abrogeant le règlement 04-022. Afin d'abroger le règlement décrétant un emprunt et une dépense de 3 313 800\$ pour compléter la mise en œuvre de l'article 10 de la *Loi concernant l'annexion d'un territoire à celui de la Ville de Lachute* et d'abroger la résolution 22-11-04.

F) Mandater le président et le directeur général et secrétaire- trésorier à signer un contrat de service de CITAM pour les années 2024 à 2027

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («RIADM») utilise les services de CITAM (division CAUCA) depuis octobre 2021.

CONSIDÉRANT que la RIADM désire continuer d'utiliser le service de prise des appels municipaux offerts par CITAM (division de CAUCA) et est satisfaite des services offerts.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

CONSIDÉRANT l'offre de services proposée le 15 avril 2024 au montant de 34 073.97\$ taxes non incluses, pour la période du 25 octobre 2024 au 24 octobre 2027.

En conséquence, il est :

7-09-24

Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
Et résolu

QUE le président, Monsieur Bernard Bigras-Denis et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Arseneault, soient autorisés à signer le contrat de service pour l'impartition des appels à la RIADM, incluant le Système de gestion des requêtes et plaintes offert par CITAM (division CAUCA).

- Adopté à l'unanimité

G) Nomination d'un auditeur externe pour les audits des états financiers pour les années 2024 à 2028

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («RIADM») a sollicité trois firmes comptables pour l'audit des états financiers;

CONSIDÉRANT que la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton («RCGT») est la seule qui a fourni un appel d'offre dans les délais demandés d'un mois;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu le 23 août 2024, de la firme comptable RCGT pour les exercices des audits financiers se terminant le 31 décembre 2024, 2025, 2026, 2027 et 2028;

CONSIDÉRANT que la RIADM doit nommer des auditeurs externes pour l'année 2024.

En conséquence, il est :

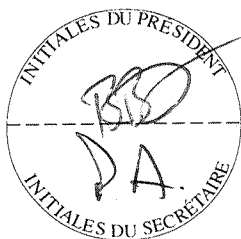
8-09-24

Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Denis Lavigne
Et résolu

QUE la firme RCGT soit mandatée afin d'agir comme vérificateur externe de la RIADM, pour les exercices financiers des années : 2024, 2025, 2026, 2027 et 2028.

QUE la RIADM accepte l'offre de services reçue le 23 août 2024, pour un montant de 11 500\$ plus les taxes applicables, pour l'audit financier de l'année 2024.

- Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

H) Adoption des prévisions budgétaires 2025

9-09-24

Il est

Proposé par monsieur Kévin Maurice

Appuyé par monsieur Stephen Matthews

Et résolu

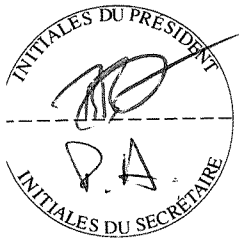
QUE les prévisions budgétaires 2025 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes déposées par le directeur général et secrétaire-trésorier soient acceptées telles que présentées, à savoir :

REVENUS

Services rendus aux municipalités membres	551 265 \$
Entente MRC compost	523 993 \$
Facturation-fonds de fermeture	1 057 500 \$
Site RDD	710 \$
Dépôt en garantie bacs bleus	1 702 \$
Dépôt en garantie bacs bruns	4 924 \$
Revenus opération plateforme de compostage	190 000 \$
Traitement des eaux de lixiviation	214 356 \$
Redevances	941 804 \$
Revenus d'intérêt	25 000 \$
Autres revenus-administration	23 624 \$
Location - aire de compostage	5 858 \$
Location maisons et terrains	15 343 \$
Communications environnementales	89 744 \$
Service d'enfouissement	2 058 000 \$
Éco Entreprises Québec	519 937 \$
Gestion contrat collecte transport	645 887 \$
Total des revenus	6 869 645 \$

CHARGES

Salaires employés	300 671 \$
Salaires conseil	69 119 \$
Frais service de paies	1 510 \$
CARRA	7 988 \$
Contributions de l'employeur	81 349 \$
Activités connexes- gestion intégrée	25 199 \$
Téléphone et communications	989 \$
Internet	5 739 \$
Frais de poste	256 \$
Dépenses bureaux	5 249 \$
Publicité	660 \$
Associations et abonnements	1 276 \$
Frais de déplacement	756 \$
Enfouissement municipalités membres	551 265 \$
Postfermeture	1 057 500 \$
Assurances	84 381 \$
Services professionnels- autres	11 347 \$
Services professionnels- plateforme	52 438 \$
Services professionnels- direction générale	31 496 \$
Services professionnels- auditeurs	18 309 \$
Services professionnels - archives	14 058 \$
Services professionnels-usine traitement	50 000 \$
Règlement d'emprunt plateforme compostage	142 199 \$
Services professionnels- informatiques	2 670 \$
Services juridiques	167 980 \$
Coût CITAM	9 736 \$
Coût des bacs verts	41 383 \$
Coût des bacs bleus	32 600 \$
Coût des bacs bruns	12 070 \$
Entretien et réparation	28 347 \$
Administration dépenses diverses	1 051 \$
Fournitures de bureau	2 962 \$
Fournitures informatiques	2 100 \$
Repas	1 050 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Immatriculation	541 \$
Entretien et essence camion	6 089 \$
Compost	523 993 \$
RDD	124 354 \$
Traitement du lixiviat	220 755 \$
Contributions à Tricentris (4 munic.membres)	10 \$
Programme couches lavables	2 500 \$
Taxes municipales	22 221 \$
Frais bancaires carte de crédit	60 \$
Service d'enfouissement	2 057 755 \$
Formation	3 150 \$
Éco Entreprises Québec	492 115 \$
Gestion contrat collecte transport	645 887 \$
Total des charges	6 915 133 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	(45 488) \$
Conciliation à des fins fiscales	
Immobilisation	
Amortissements	- \$
Affectations	
Activités d'investissement	- \$
Excédent (déficit) accumulé	
Excédent de fonctionnement non affecté	45 488 \$
Excédent de fonctionnement affecté	- \$
Total des affectations	45 488 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	0 \$

- Adopté à l'unanimité

1) Adoption plan triennal en immobilisation 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT le projet de programme triennal en immobilisation de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour les années 2025, 2026 et 2027;

En conséquence, il est :

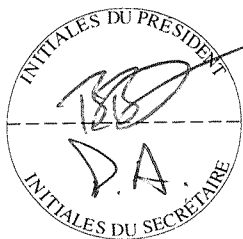
10-09-24

Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Denis Lavigne
Et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes adopte son plan triennal en immobilisation pour les années 2025, 2026 et 2027 pour la somme de 15 000 000\$, répartie annuellement comme suit :

- Pour l'année 2025 : 1 000 000\$
- Pour l'année 2026 : 7 000 000\$
- Pour l'année 2027 : 7 000 000\$

- Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

J) Avis motion et projet règlement 24-013-09 modifiant le règlement 23-013-08 sur le traitement des élus municipaux

Monsieur Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 24-013-09 afin de modifier le règlement 23-013-08 sur le traitement des élus.

Monsieur le délégué Stephen Matthews, maire de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, par la présente :

- dépose le projet de règlement numéro 24-013-08 modifiant le règlement 23-013-08 sur le traitement des élus.

K) Contrats de membre utilisateur et de services Tricentris, la COOP de solidarité

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («RIADM») a reçu le 26 juillet 2024 un nouveau contrat de membre et de services de Tricentris, la COOP de solidarité.

CONSIDÉRANT que la RIADM désire être membre de Tricentris, la coop de solidarité et utiliser les nouveaux services visant l'atteinte des objectifs fixés par la modernisation de la collecte sélective.

En conséquence, il est :

11-09-24

Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
Et résolu

QUE le président, Monsieur Bernard Bigras-Denis et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Arseneault, soient autorisés à signer le contrat de membre utilisateur de Tricentris, la COOP de solidarité.

QUE le président, Monsieur Bernard Bigras-Denis et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Arseneault, soient autorisés à signer le contrat de service d'activités d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) de Tricentris, la COOP de solidarité.

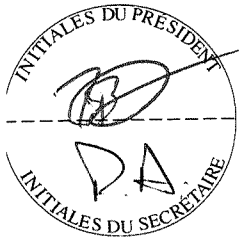
- Adopté à l'unanimité

IX – VARIA

- Aucun sujet n'est apporté au varia.

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la RIADM.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

12-09-24

Il est
Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 21 novembre 2024 à 18h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- Adopté à l'unanimité

Bernard Bigras-Denis
Président

Pierre Arseneault
Directeur général
et secrétaire-trésorier